

N° 2021/401

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 09 décembre 2021

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE N° 1**

**BUDGET
« PRINCIPAL »**

L'an deux mille vingt-et-un, le treize-décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Carla GRECO, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Monsieur Ernest COLLOBER pouvoir à Madame Marguerite FONT, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur José DA ROCHA, Monsieur Emiliano GARCIA pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Monsieur Julien WHYTE, Madame Nathalie SORTAIS pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusée : Madame Gwendoline PLUQUET

Absent : Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal ;

Vu la délibération 2021-362 du 27 mars 2021 adoptant le budget primitif « budget Principal » ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de réajuster des crédits afin de les adapter à la réalité des informations budgétaires successives obtenues depuis l'adoption du budget « Principal » 2021 ;

Les réajustements concernent des crédits ouverts aux sections de d'investissement aux articles suivants :

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 16 décembre 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 06 décembre 2021.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montants	Article (Chap.)	Montants
202 (20) : Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	-3 328,00 €	10226 (10) : Taxe d'aménagement	18 754,40 €
2031 (20) : Frais d'études	-1 600,00 €	1326 (13) : Autres établissements publics locaux	16 529,00 €
2033 (20) : Frais d'insertion	-5 000,00 €	1342 (13) : Amendes de Police	11 467,00 €
2111 (21) : Terrains nus	230 170,00 €		
2121 (21) : Plantations d'arbres et d'arbustes	13 225,10 €		
2135 (21) : Instal. générales. Agencements, aménagements des constructions	-196 343,88 €		
2151 (21) : Réseaux de voirie	-91 366,00 €		
2152 (21) : Installations de voirie	25 632,00 €		
21533 (21) : Réseaux câblés	-21 129,10 €		
21534 (21) : Réseaux d'électrification	80 473,08 €		
21578 (21) : Autre matériel et outillage de voirie	13 066,20 €		
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel informatique	2 951,00 €		
Total Dépenses	46 750,40 €	Total Recettes	46 750,40 €

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE cette décision modificative n° 1 en votant les mouvements de crédits ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite



Signé électroniquement par : Sylvain SARAGOSA
Date de signature : 17/12/2021
Qualité : Signature des PDF par M. le maire de la commune de Chaumontel